

Ville de HOUILLES

Conseil municipal du 15 janvier 2020



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le projet de budget primitif 2020 s'établit à 65 809 900 € se répartissant comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 42 089 900 €
- pour la section d'investissement : 23 720 000 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BP 2020	
Produit des services	6 262 000 €
Impôts et taxes	27 000 000 €
Dotations et participations	8 302 900 €
Atténuation de charges	225 000 €
Autres produits de gestion courante	298 800 €
Sous-total recettes de gestion	42 089 000 €
Sous-total recettes réelles de fonctionnement	42 089 000 €
Recettes d'ordre	900 €
Total recettes de fonctionnement	42 089 900 €

La construction budgétaire 2020 en termes de recettes de fonctionnement s'articule principalement autour des trois axes majeurs suivants :

- Un maintien de la DGF au niveau de l'attribution 2019
- Un maintien de l'attribution de compensation de la CASGBS
- Un produit fiscal à taux constants

Conformément à la tendance observée depuis 2018, le montant de la DGF est anticipé en baisse de 100 K€. Le projet de budget pour 2020 se base sur un maintien de l'attribution définitive 2019, soit 4 300 K€. L'écrêtement éventuel, comme en 2019 au demeurant, sera lié aux variables d'ajustement que sont la population prise en considération et le montant des recettes réelles de fonctionnement avec comme base celles de l'année N-2.

Mais il est important de situer l'impact de la baisse cumulée de notre DGF depuis 2014 dans la structure de notre budget. La baisse cumulée sur la période est de plus de 2,2 millions d'euros. Si la DGF représentait 16% de nos recettes de fonctionnement en 2014, elle n'en représente plus que 10% en 2020. Rapportée à la structure de notre fiscalité, cette baisse de ressources équivaldrait à une hausse de 2 points des taux de TH et de TF si le choix d'une compensation du désengagement de l'Etat par la fiscalité avait été retenu.

L'hypothèse de produit fiscal retenu dans le cadre de ce budget, dans l'attente de la notification officielle des bases prévisionnelles, est établie sur les données suivantes :

- Un maintien des taux d'imposition pour la 17^{ème} année consécutive
- Une revalorisation forfaitaire des bases à hauteur de 0,9%
- Une évolution physique des bases estimée à 1% pour la TH et la TF

Sur ces bases, le produit fiscal estimé est en progression de 580 K€ en 2020 par rapport au BP 2020, pour s'établir à 19 280 K€. La part du produit fiscal dans les recettes de fonctionnement est stable à hauteur de 46%.

Conformément aux indications du rapport d'orientations budgétaires et à la délibération fixant les attributions de compensation provisoires, l'attribution de compensation pour 2020 est valorisée à hauteur de 4 548 K€, en maintien par rapport à l'attribution définitive au titre de 2019.

Enfin, les principaux autres postes de recettes concourant à l'équilibre budgétaire 2020 concernent :

- Les droits de mutation estimés à 2 200 K€, en progression de 200 K€
- Les redevances pour stationnement sur voirie pour 500 K€
- Le cofinancement de la CAF tous secteurs confondus à hauteur de 2 335 K€
- Les redevances perçues auprès des usagers des services publics à hauteur de 5 092 K€, notamment constituées par :
 - ✓ Le produit de la restauration scolaire pour 2 107 K€
 - ✓ Le produit des activités jeunesse pour 500 K€
 - ✓ Le produit des participations familiales petite enfance pour 836 K€
 - ✓ Le produit des participations culture pour 363 K€

Le projet de budget primitif 2020 se base donc sur une progression de nos recettes de fonctionnement à hauteur de 692 K€, soit une hausse de 1,7% de nos recettes de gestion, principalement sous l'effet de la dynamique des bases fiscales et de l'évolution des produits perçus auprès des usagers des services publics.

Cette évolution limitée, assumée en ce qui concerne l'évolution du produit fiscal avec le maintien des taux d'imposition pour la 17^{ème} année consécutive et subie avec la baisse des dotations de l'Etat et de l'ensemble des cofinancements par effet de bord, nous oblige encore et toujours à une gestion rigoureuse de nos dépenses.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

BP 2020

Charges de personnel	24 381 000 €
Charges à caractère général	10 169 000 €
Atténuation de produits	830 000 €
Autres charges de gestion courante	2 737 000 €
Sous-total dépenses de gestion	38 117 000 €
Charges financières	181 500 €
Charges exceptionnelles	28 500 €
Dépenses imprévues	100 000 €
Sous-total dépenses réelles de fonctionnement	38 384 000 €
Dépenses d'ordre hors virement	2 438 000 €
Virement à la section d'investissement	1 224 900 €
Total dépenses de fonctionnement	42 089 900 €

Le projet de budget 2020 s'inscrit donc une nouvelle fois dans la continuité des budgets précédents en matière d'efforts sollicités auprès de l'ensemble des directions municipales pour un maintien des moyens alloués à périmètre constant.

Malgré la hausse du coût des matières premières ou des revalorisations contractuelles des différents contrats ou marchés en cours, les charges à caractère général, socle des moyens mis à disposition pour un service public de qualité au quotidien au bénéfice des Ovillois, sont anticipées en baisse de 0,7%. Evaluées à 10 169 K€, ces charges sont principalement constituées par les postes suivants :

- Les frais de fluides pour 1 560 K€
- Les frais d'alimentation pour la cuisine centrale pour 1 000 K€
- Les frais d'entretien et de maintenance du patrimoine mobilier et immobilier à hauteur de 1 735 K€ dont :
 - ✓ 576 K€ au titre de l'entretien des bâtiments communaux
 - ✓ 534 K€ pour l'entretien de la voirie communale
 - ✓ 625 K€ au titre de la maintenance préventive et curative
- Les contrats de prestation de services à hauteur de 1 272 K€ dont :
 - ✓ 875 K€ pour le marché de nettoyage
 - ✓ 132 K€ pour le marché de portage des repas à domicile
 - ✓ 105 K€ pour l'exploitation de la crèche Place de l'Eglise
 - ✓ 48 K€ pour le marché de bio déchets
- Les frais de transports collectifs secteurs enfance et jeunesse pour 306 K€

A ces postes de dépenses traditionnels, il convient de souligner l'ouverture d'une enveloppe de 100 K€ de crédits dédiés au projet de budget participatif comme cela avait été annoncé lors du Conseil municipal de juin 2019. Ce budget permettra aux Ovillois d'imaginer, de construire et de porter des projets pour leur ville, leur quartier ou leur rue dans les différents domaines de compétence communale comme l'éducation, le sport, la culture ou le social.

Les charges de personnel, si elles demeurent bien évidemment le poste budgétaire le plus important, sont néanmoins en quasi stabilité. Estimées à 24 381 K€, elles s'établissent en progression de 0,7% par rapport au budget primitif 2019.

Comme envisagé lors du débat sur les orientations budgétaires, les principaux points à mettre en exergue dans cette prévision budgétaire sont les suivants :

- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour 114 K€
- Les effets des mutations et des reports de postes pour -29 K€
- L'effet de la transformation des postes de professeurs de musique vacataires en assistants d'enseignement artistique pour 12 K€
- La modulation du régime indemnitaire suite aux promotions de grade prononcées pour 9 K€

Les autres charges de gestion courante sont estimées à 2 737 K€, en diminution de 2,6%. De manière traditionnelle, les principaux postes budgétaires concernés sont :

- Le contingent incendie pour 1 029 K€
- Les subventions aux associations pour 602 K€
- La subvention d'équilibre du CCAS pour 295 K€
- La subvention d'équilibre de la Résidence les Belles vues pour 125 K€
- La participation du budget principal au budget assainissement pour 140 K€

Les atténuations de produits correspondent à la contribution de la ville au FPIC. Cette charge contrainte est estimée à 830 K€ pour 2020, en progression de plus de 5%.

Les frais financiers s'inscrivent de nouveau en baisse en 2020. Ils s'établissent à 182 K€, en diminution de 24 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement due au profil d'amortissement de notre dette conjugué à des taux d'intérêts toujours bas sur notre dette révisable et la conséquence d'une politique d'investissement soutenue sans recours à de nouveaux emprunts.

Le projet de budget primitif 2020 s'établit donc sur une baisse de nos dépenses de fonctionnement de 0,3%.

3. LES NIVEAUX D'EPARGNE

Les efforts déployés pour baisser nos dépenses de fonctionnement, conjugués à une légère augmentation de nos recettes sans recours au levier fiscal, aboutissent à une progression sensible de nos niveaux d'épargne renforçant notre capacité d'investissement.

	BP 2019	BP 2020
Epargne de gestion	3 219 258 €	3 972 000 €
Epargne brute	2 884 658 €	3 662 000 €
Amortissement de la dette	1 194 900 €	1 191 000 €
Epargne nette	1 689 758 €	2 471 000 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2020 sont évaluées à 9 641 K€ et sont principalement constituées des postes budgétaires suivants :

- Le produit des cessions immobilières pour 7 082 K€ :
 - Cessions de 6 terrains à I3F pour 6 275 K€
 - Cession du 21 rue de la Paix pour 502 K€
 - Cession du 106 Boulevard Jean Jaurès pour 305 K€
- Les cofinancements de la CASGBS pour 333 K€ pour les opérations Martyrs de la résistance & Diderot
- Le FCTVA à hauteur de 1 400 K€
- Le produit de la taxe d'aménagement pour 800 K€

2. LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT

Grâce aux efforts de gestion déployés de nouveau cette année, notre épargne nette s'établit à 2 471 K€. Augmentée des recettes d'investissement hors emprunt évaluées à 9 641 K€, notre capacité d'investissement hors emprunt s'établit par conséquent à 12,1 M€.

Néanmoins, les arbitrages budgétaires doivent également être appréciées au regard de notre capacité de désendettement qui est l'élément incontournable dans l'évaluation de la situation

financière de la collectivité. Ainsi, hors flux nouveau, le solde nette de la dette est en diminution de 1 191 K€ en 2020, fixant ainsi notre ratio de désendettement prévisionnel à 2,8 ans, en diminution par rapport à 2019 de plus de un an et à distance plus que respectable du seuil de vigilance de 10 ans.

3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En cohérence avec nos projections financières pluriannuelles et notre gestion efficiente du patrimoine communal, les crédits alloués à nos dépenses d'équipement pour cette exercice sont inscrits à hauteur de 22 M€.

Les principales opérations inscrites au budget 2020 sont :

- 3,1 M€ pour la rénovation du groupe scolaire Buisson-Bréjat-Kergomard
- 1,5 M€ pour la réhabilitation du groupe scolaire Schœlcher
- 1,8 M€ pour le projet de maison médicale Toussaint
- 1,5 M€ pour la rénovation de la place Michelet
- 1,6 M€ pour les travaux de reprises structurelles de l'église Saint Nicolas
- 0,5 M€ pour la réhabilitation du groupe scolaire Allende
- 0,6 M€ pour les acquisitions foncières
- 0,2 M€ pour la réhabilitation du gymnase Jean Bouin 1
- 0,8 M€ pour la construction du gymnase Jean Bouin 2
- 0,8 M€ pour le projet de salle polyvalente
- 0,6 M€ pour les travaux d'aménagement de voirie et trottoirs
- 0,4 M€ de versement de surcharges foncières
- 0,4 M€ pour les mises aux normes accessibilité PMR bâtiments et voirie
- 0,2 M€ pour le concours d'architectes pour le projet de Maison Schœlcher
- 0,3 M€ pour les travaux de salles de cinéma
- 0,3 M€ pour les frais d'études du projet de crèche Charles De Gaulle

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le recours prévisionnel à l'emprunt pour équilibrer le budget primitif 2020 s'établit à 10 M€.